

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5508

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« L'État met également à l'étude les conditions dans lesquelles la réalisation de certains modules d'évaluation pourrait conduire à moduler certaines aides publiques ou à en conditionner le bénéfice. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés précise que l'État étudiera non pas les conditions dans lesquelles la réalisation de certains modules pourrait conditionner le bénéfice de certaines aides, mais plutôt les conditions dans lesquelles la réalisation de ces modules pourrait conduire à moduler ou conditionner certaines aides.

C'est une mesure incitative qui va dans l'intérêt des agriculteurs puisque ceux-ci seront ensuite d'autant plus outillés pour se projeter et mener au mieux leur exploitation agricole dans un contexte marqué par les aléas climatiques et économiques.